



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2022-295

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques /

64-2022-11-28-00004 - signature de l'arrêté préfectoral portant publication de la convention d'Opération de Revitalisation de territoire (ORT) d'Oloron Sainte-Marie (4 pages)

Page 3

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-11-28-00004

signature de l'arrêté préfectoral portant
publication de la convention d'Opération de
Revitalisation de territoire (ORT) d'Oloron
Sainte-Marie



Arrêté n°

**Portant publication de la convention d'opération de revitalisation de territoire
d'Oloron-Sainte-Marie et de la communauté de communes du Haut-Béarn**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, et plus particulièrement son article 157,

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.303-2,

VU les articles L.752-1-1 et L.752-1-2 du code du commerce,

VU le décret n°2020-426 du 10 avril 2020 relatif aux conditions d'application de la réduction d'impôts sur le revenu au titre de l'investissement locatif prévue au 5° du B du I de l'article 199 novovicies du code général des impôts,

VU la circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'État des projets d'aménagement des territoires,

VU la convention d'opération de revitalisation de territoire de la commune d'Oloron-Sainte-Marie et de la communauté de communes du Haut-Béarn signée le 10 novembre 2022 entre l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, la commune d'Oloron-Sainte-Marie, la communauté de communes du Haut-Béarn et le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

VU les délibérations respectives de la commune d'Oloron-Sainte-Marie en date du 26 septembre 2022, de la communauté de communes du Haut-Béarn en date du 22 septembre 2022 et du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques en date du 21 octobre 2022 validant la convention d'opération de revitalisation de territoire,

CONSIDÉRANT que ladite convention présente l'ensemble des éléments constitutifs de l'opération de revitalisation de territoire, tels que définis à l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation susvisé,

CONSIDÉRANT que la convention détaille les actions prévues sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie, ville centre de la communauté de communes du Haut-Béarn, et définit précisément le périmètre du secteur d'intervention sur le centre historique d'Oloron-Sainte-Marie,

ARRÊTE

Article premier : La convention d'opération de revitalisation de territoire mise en œuvre sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Béarn et sur le centre-ville de la commune d'Oloron-Sainte-

Marie, ainsi que le périmètre du secteur d'intervention défini dans l'ORT, sont publiés en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie, le directeur départemental des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques, le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques, le président du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, le président de la communauté de communes du Haut-Béarn et le maire d'Oloron-Sainte-Marie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques.

Pau, le 28 NOV. 2022

LE PREFET,


Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,

Martin LESAGE

ANNEXE

à l'arrêté préfectoral n°
portant publication de l'opération de revitalisation de territoire de la commune
d'Oloron Sainte-Marie et de la communauté de communes du Haut-Béarn

Périmètre du secteur d'intervention défini à l'Opération de Revitalisation de
Territoire
Centre-ville d'Oloron Sainte-Marie



